

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2023-318

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /

89-2023-10-13-00005 - AVIS de recrutement au titre de l'année
2023^{??}d agents techniques des Finances publiques (3 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de l'Yonne

89-2023-10-13-00005

AVIS de recrutement au titre de l'année 2023
d agents techniques des Finances publiques

AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction Générale des Finances Publiques

Département de l'Yonne

AVIS
de recrutement au titre de l'année 2023
d'agents techniques des Finances publiques

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 13 octobre 2023, publié au JO du 13 octobre 2023, est organisé, au titre de l'année 2023, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des finances publiques (département de l'Yonne).

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : **1**

Le recrutement est organisé pour prendre effet le : **29 décembre 2023**

III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

En fonction sur le site de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de l'Yonne à Auxerre, l'agent en charge des services communs assure des missions de gestion et d'entretien. Il pourra être amené à exercer trois types de missions :

✓ Travaux d'entretien et de maintenance

- Effectuer la réalisation de travaux quotidiens d'entretien, de rangement ainsi que de petits travaux de bricolage et de réparation (peinture, serrurerie, électricité, plomberie, remplacement des lampes défectueuses ;

- Réaliser l'entretien des espaces verts (tonte et arrosage des pelouses, entretien des jardinières, taille des haies, balayage et ramassage des feuilles mortes, ratissage des gravillons de protection de la toiture-terrasse.

✓ Travaux de manutention

- Réaliser la manipulation, le déplacement ou le chargement des marchandises ou d'objets, manuellement ou à l'aide d'engins de manutention ;

- Effectuer le petit déménagement de matériels, le montage de mobilier de bureau, dans le cadre de la réinstallation de postes ou de sites ;

- S'occuper de la récupération dans les différents sites de la direction de matériels ou de mobiliers obsolètes.

✓ Soutien logistique

- Assurer la gestion quotidienne du courrier :

- des travaux de masse : levée de la boîte aux lettres, tri et distribution du courrier aux services ;
- l'acheminement du courrier : participation au service de navettes permettant l'échange de courriers inter-sites DGFIP ;
- la collecte, l'affranchissement et la préparation des envois.

- Assurer la gestion des archives et des fournitures (en appui du supérieur hiérarchique) :

- réalisation de l'inventaire physique de fournitures, d'imprimés et de mobiliers ;
- organisation du recyclage et de la destruction de documents ;
- réalisation de travaux de reprographie.

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des ressources humaines de la direction locale des Finances publiques de l'Yonne pour constituer leur dossier de candidature .:

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne
Service des Ressources Humaines
9, rue Marie Noël – BP 109
89 011 AUXERRE Cedex

Téléphone : 03.86.72.36.58/03.86.72.36.42

Courriel : ddfip89.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (carte nationale d'identité recto/verso, passeport...) ;
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;

- le cas échéant, tout justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des finances publiques de l'Yonne est fixée au **19 octobre 2023**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction locale des finances publiques de l'Yonne est fixée au **19 novembre 2023**.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.